

Bulletin municipal

Liouc

Juin 2010



Le mot du maire

Le temps des vacances est arrivé...le temps d'été va bien finir par se mettre au diapason...

Avant la trêve, c'est donc le temps d'un bilan de mi-année.

Ce bulletin fait le point des grandes et petites affaires en cours dans notre village. Vous ne trouverez rien sur l'assainissement collectif. Ce n'est pas que le projet soit enterré : il est prêt et nous attendons les aides publiques sans lesquelles il serait irréalisable (le montant total frise les 1,5 millions d'euros). Nous espérons toujours démarrer la station d'épuration et les réseaux du vieux village fin 2011. Le tour de la Rouvière viendra en fin 2012 ou 2013.

Le cadre général de notre commune s'améliore peu à peu, au rythme et à la mesure de nos moyens : réhabilitation du site de la Fontaine, nettoyage de nos différents ruisseaux, reconstruction des anciens murets ; nouveaux panneaux d'affichage, rationalisation des conteneurs de déchets triés, fleurissement de la commune, etc.

Le site internet de la mairie qui fonctionne depuis maintenant près d'une année est régulièrement consulté : une centaine de visiteurs chaque mois. Ce lien d'information sera particulièrement utile tout au long de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui débutera en septembre.

Vous le voyez, les projets ne manquent pas et le conseil municipal, sûr de votre soutien, poursuivra allègrement la mission que vous lui avez confiée.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite de très bonnes vacances et vous donne rendez-vous à la rentrée de septembre.

Votre maire,

Alain de Bouard

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. de Bouard', written in a cursive style.

Révision de la carte communale

L'urbanisme de notre commune est régi par la carte communale approuvée par le préfet le 22 juin 2007 (document consultable sur le site internet de la mairie : www.mairie-liouc.fr).

La Communauté de Communes Coutach-Vidourle souhaite créer une zone d'activité sur le terrain qu'elle possède à côté de la déchèterie de Liouc le long de la RD 999 (route de Nîmes).

La réalisation de ce projet impose une révision de notre carte communale pour y inclure cette zone. Nous souhaitons profiter de cette révision, d'une part pour créer une zone d'activité sur les terrains de l'ancienne porcherie La Peirade (voir l'article à ce sujet), d'autre part pour régulariser la situation des bâtiments des anciens poulaillers en haut de la route Vieille (établissements Cuirs et Peaux et Tek).

Cette révision donnera lieu à une enquête publique dont vous serez avisés. Tous les frais liés à cette révision seront pris en charge par la Communauté de Communes.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : c'est parti...

Dans le bulletin municipal de mai 2009 (que vous pouvez consulter sur le site internet de la mairie), nous vous présentions le projet d'élaboration d'un PLU sur la commune, en expliquant les raisons de ce choix par rapport à la carte communale existante.

Nous avons pris du retard sur ce dossier, d'autres projets comme l'assainissement nous ont beaucoup accaparés et le conseiller en charge du dossier a malheureusement quitté la commune... Mais cette fois-ci, c'est parti, la consultation pour le choix du bureau d'étude qui nous assistera est pratiquement terminée. Après les formalités administratives, le travail effectif pourra commencer début septembre prochain.

Les objectifs du PLU sont ambitieux : il s'agit, à partir des conclusions de la carte communale adoptée en 2007, de pousser la réflexion et de prévoir l'évolution de la commune pour les 10 à 15 ans à venir en terme d'habitats, mais aussi d'infrastructures, d'équipements publics, d'école, etc. Ce projet va nous occuper pendant près de trois années durant lesquelles vous serez tenus informés et consultés sous différentes formes (site internet, bulletin municipal, réunions et enquête publique).

Réhabilitation de notre patrimoine

Comme cela avait déjà été le cas en 2009, le chantier d'insertion du Pays Cévenol est intervenu sur le village au mois de mai. Cette année il s'agissait de reconstruire le muret qui borde le chemin communal reliant le vieux village au Hameau La Rouvière.

C'est ainsi que peu à peu se trouvent réhabilités les éléments de notre petit patrimoine bâti, améliorant l'attrait de notre village pour ses habitants et ses visiteurs.

Le coût de l'opération s'élève à 2.000 euros financé sur le budget municipal.



Travaux de voirie

13.000 euros ont été prévus au budget pour les travaux d'amélioration de la voirie communale. La réfection « en profondeur » de la voirie communale comme départementale sera réalisée en même temps que les travaux d'assainissement collectif (si tout va bien, en fin 2011 pour le vieux village, et en fin 2012 ou en 2013 pour le hameau la Rouvière).

D'ici là, l'entretien courant de la voirie communale continuera naturellement d'être assuré, la voirie départementale restant du ressort du Conseil Général.

Les travaux prévus cette année vont concerner essentiellement l'amélioration de l'écoulement des eaux à plusieurs endroits où les chaussées sont recouvertes à chaque pluie un peu soutenue. D'autre part, les panneaux d'entrée et de sortie de La Rouvière vont être remplacés par des panneaux conformes à la réglementation indiquant que La Rouvière est une « agglomération » de la commune de Liouc (donc vitesse limitée à 50 km/h dès le franchissement des panneaux). La zone de réduction de la vitesse limite à 30 km/h restera inchangée.

Nettoyage des ruisseaux

Les travaux de nettoyage de nos ruisseaux entrepris l'année dernière par les syndicats interdépartemental et intercommunal du Vidourle se poursuivent. Pour cette année sont programmés le débroussaillage et le nettoyage du Micou en amont de la Fontaine et du ruisseau de Las Fonts, le nettoyage du Marascou et l'aménagement du gué sur le chemin des Rives entre Liouc et Quissac.

Dans le cadre de la convention signée avec la commune, l'association Liouc Patrimoine Environnement (LPE) a procédé à un nouveau nettoyage du site de la Fontaine, contribuant ainsi à la mise en valeur de cet ensemble. Merci à LPE et à tous ses bénévoles pour leurs actions au bénéfice de notre environnement, sans oublier leurs actions d'animation du village (Fête de la musique, vide-grenier...).

Le terrain de loisirs

Comme nous vous l'avons annoncé (voir compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2010), la mairie a engagé une réflexion sur le changement d'affectation du terrain de loisirs situé au Hameau de La Rouvière.



En effet, il est apparu que cette parcelle, d'une emprise foncière de 2.712 m², n'est pas utilisée à la mesure de l'immobilisation importante qu'elle représente. Son affectation définitive n'est pas encore fixée (bâtiments municipaux ou habitations). Dans tous les cas, les constructions qui y seront implantées respecteront les règles d'urbanisme qui s'imposent à tous. Par ailleurs, la parcelle AD 10 qui recevait le PAV (Point d'Apport Volontaire des déchets ménagers triés), d'une surface de 1.287 m², va être aménagée en terrain de loisirs et en espace vert.

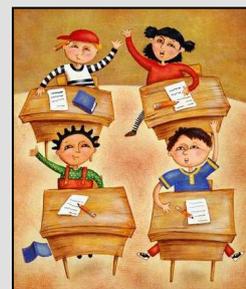
Suite aux résultats du sondage qui a été effectué en mars auprès des utilisateurs potentiels, le conseil a décidé d'un plan d'aménagement de ce terrain en y incluant tables et bancs, table de ping-pong et terrain de boules. Ces travaux vont être engagés d'ici l'automne prochain.

Vol du camion de la mairie



Dans la nuit du 25 au 26 avril dernier, le camion de la commune a été volé devant la mairie. Il était bien sûr fermé à clé, mais nous n'avons malheureusement pas de hangar municipal pour assurer sa protection. Ce véhicule est un outil de travail indispensable pour l'employé communal, nous avons dû le remplacer, ce qui nous a obligé, compte tenu du remboursement de l'assurance, à réinvestir la somme de 5.000 € pris sur le budget communal...

Scolarité



Notre village témoigne d'une bonne vitalité et comment ne pas s'en réjouir... Mais cela nous crée aussi des responsabilités. Aujourd'hui, ce sont vingt-trois petits Lioucois et Lioucoises qui fréquentent les écoles maternelles et primaire de Quissac puisque Liouc ne dispose d'aucun équipement scolaire. La commune couvre naturellement les dépenses de fonctionnement correspondantes, soit un montant de 30.851 € dont 10.120 € de cantine pour l'année 2009.

Les équipements de Quissac arrivant bientôt à saturation, l'accès de nos enfants, principalement aux structures périscolaires (cantine, étude) risque d'être remis en cause.

Dans ces conditions, notre conseil municipal a pris l'initiative d'une concertation entre les communes qui sont dans la même situation que nous. Il s'en dégage une volonté des mairies d'établir une coopération intercommunale pour assurer dans les meilleures conditions, l'accès aux activités périscolaires et l'organisation de la scolarité de leurs enfants en écoles maternelle et primaire.

Cette coopération intercommunale ne semblant pas possible pour le moment au niveau des 17 villages de la Communauté de Communes, nous nous orientons vers la création d'un Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) regroupant la commune de Quissac et les cinq communes utilisatrices des écoles de Quissac.

Si ce projet se concrétise, notre commune devra bien sûr participer activement à la gestion de ce SIRP, y compris en termes d'investissement, mais il est bien de notre responsabilité collective d'assurer l'éducation de nos enfants...

Et la Porcherie.....

Nous l'annoncions dans le bulletin municipal de décembre 2009 et vous l'avez forcément remarqué : il n'y a plus de porcs dans ce que nous pouvons désormais appeler « l'ancienne porcherie ».

La disparition des mauvaises odeurs et des mouches ne règle pas tout pour autant. Le risque est maintenant que les bâtiments restent à l'abandon et se dégradent au fil du temps. La municipalité ne souhaite pas que se répète la situation des anciens poulaillers du Hameau de Cauvessargues.

Les Etablissements Pelizzari ayant intégré le groupe Carnivor, c'est avec ce dernier que la municipalité travaille sur un projet de reconversion du site.

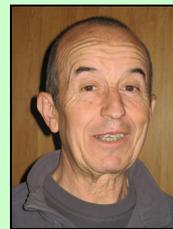
Ce projet ambitieux consisterait à détruire totalement les bâtiments existants et à en reconstruire des nouveaux, adaptés à une petite zone d'activités agricole et artisanale. L'opération serait partiellement financée par l'installation de panneaux photovoltaïques.

La commune et la Communauté de Communes apporteraient leurs concours pour démarcher des utilisateurs, sans participer aucunement au financement des travaux.

La première étape va consister à modifier notre carte communale pour rendre possible ce projet (voir l'article sur la modification de la carte communale).

Départ d'un conseiller municipal

Yves Harcillon a quitté le village pour s'installer à Vichy avec sa compagne et son fils. Dire que nous regrettons son départ est un euphémisme...



Chacun a pu apprécier sa compétence et son dynamisme comme secrétaire puis président de l'Association Liouc Patrimoine Environnement, comme correspondant du journal Midi Libre pour Liouc et Quissac, comme conseiller municipal depuis les dernières élections. Nous lui souhaitons pleine réussite dans sa nouvelle vie qui, n'en doutons pas, sera aussi riche...

Prévenons le feu

Dans un courrier récent adressé à toutes les communes du Gard, le Préfet rappelle que notre département est classé « à risque d'incendie ». Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu, nous devons tous être vigilants et mettre en œuvre des mesures collectives et individuelles qui permettent de protéger non seulement les personnes et les biens mais également notre environnement.



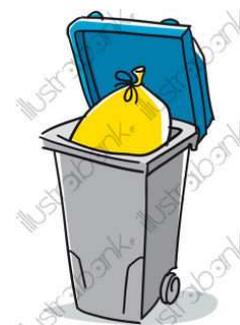
L'obligation de débroussailler et de maintenir les terrains en état « débroussaillé » est une des mesures dont l'efficacité est reconnue pour la protection des habitations et de leurs occupants. Un dépliant édité par le Conseil Général du Gard sera remis dans votre boîte à lettres. Il détaille toutes les informations utiles sur le débroussaillage et les obligations de chacun.

Le code forestier confie aux mairies le contrôle de l'exécution des obligations de débroussailler. C'est dans cet esprit qu'un courrier a été adressé aux propriétaires des terrains concernés.

Collecte des ordures ménagères durant l'été

Comme chaque année le rythme de ramassage des ordures est augmenté durant les mois d'été afin de tenir compte de la chaleur et de l'augmentation de la population.

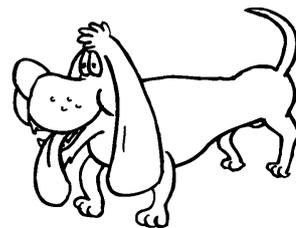
Du 1^{er} juillet au 3 septembre, les déchets ménagers non triés (poubelles « grises ») seront collectés sur notre commune le lundi et le jeudi. Les sacs jaunes continueront d'être collectés le mercredi. Nous rappelons que des bacs individuels de 120 litres peuvent être achetés auprès de la Communauté de Communes.



Les horaires d'ouverture de la déchèterie intercommunale de Liouc restent inchangés : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Merci de vous présenter au plus tard ¼ d'heure avant la fermeture, muni de votre carte d'accès.

En bonne entente avec nos chiens...

Depuis quelques temps, des difficultés sont apparues suite à la divagation de chiens : d'une part, un habitant a été mordu et d'autre part, on constate régulièrement que des sacs poubelles sont éventrés et leur contenu éparpillé à même le sol.



Cette situation a conduit le Maire à prendre un arrêté prescrivant la mise en fourrière des chiens errants ou en état de divagation. Le texte de cet arrêté a été affiché sur les panneaux municipaux. Nous demandons expressément aux propriétaires concernés de veiller à une bonne harmonie entre leurs animaux et la vie collective de notre village.

Fermeture du secrétariat de mairie pour les congés

Le secrétariat de mairie sera fermé du 10 au 20 août inclus. Durant cette période et en cas d'urgence, vous pourrez laisser un message téléphonique sur le répondeur de la mairie (04.66.77.30.44).

Dans l'Etat Civil de la mairie

Madame Christine LEBRUN, habitante du Hameau de Cauvessargues s'est éteinte le 28 février 2010. Le maire a adressé les condoléances de la commune à sa famille.

Le 12 juin, au cours d'une cérémonie de parrainage civil, Isabelle LENEZ et Denis BRAVO ont présenté leur fils Elliot, âgé d'un an, à la mairie afin de le placer sous la protection de la cité. Devant le maire, ils ont donné à leur fils un parrain et une marraine qui se sont déclarés prêts à suppléer les parents en cas de nécessité.

Ce même 12 juin, dans l'après-midi, un cortège de sept calèches a accompagné Claire CASTELLAS et Nicolas CAPELLE depuis leur domicile de La Rouvière jusqu'à la mairie où le maire les a accueillis pour célébrer leur mariage. Ce ne sont pas moins d'une quarantaine de personnes, famille et amis, qui ont assisté à l'échange de consentements et à la déclaration du maire : « au nom de la loi, je vous déclare unis par les liens du mariage ».

Nous présentons aux mariés tous nos vœux de bonheur.

